



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 23 MARS 2021

LE MINISTRE

N/Réf : CE 829578

V/Réf :

Monsieur le Sénateur,

Par courrier en date du 18 février 2021, vous et l'ensemble des membres du groupe « cheval » de la Haute Assemblée avez appelé mon attention sur les inquiétudes des acteurs de la filière équine, notamment des centres équestres, dans le contexte actuel de crise sanitaire et sur la mobilisation des crédits votés pour cette filière en Loi de Finances Rectificative du 30 novembre 2020.

Je vous informe qu'un nouveau dispositif de soutien aux centres équestres est en cours de finalisation et que les textes d'application vont être publiés très prochainement.

Ce dispositif d'aide fait suite aux mesures de restriction imposées dans le cadre du deuxième confinement à la fin de l'année 2020. Il reprend des modalités équivalentes au dispositif qui avait été mis en place après le premier confinement : les centres équestres vont bénéficier de 60 euros par équidés (un mois de confinement) dans la limite des 30 premiers. De même, l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation qui avait géré avec une grande efficacité le premier dispositif, sera de nouveau chargé de l'instruction des demandes, du contrôle et du versement de cette aide.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Tout à votre disposition,

Julien DENORMANDIE

Monsieur Jean-Pierre VOGEL
Sénateur de la Sarthe
Sénat
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
Tél : 01 49 55 49 55